

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-01

-----  
Séance du 28 juin 2023

-----  
**Objet : BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2022 – budget annexe génie civil de télécommunications**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230628-2023\_06\_28-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-01****Objet : BUDGET - affectation du résultat de fonctionnement 2022 – budget annexe génie civil de télécommunications**

La présidente précise que le résultat du compte administratif 2022 se traduit de la manière suivante :

*en section de fonctionnement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	331 604 €	391 351.54 €
Report 002	-	250 674.06 €
Total	<u>331 604 €</u>	<u>642 025.60€</u>
	par un excédent de :	310 421.60€

*en section d'investissement :*

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	2 259 371.97 €	1 795 522.52€
Report 001	330 451.72€	0 €
Total	<u>2 589 823.69€</u>	<u>1 795 522.52 €</u>
	par un déficit de :	794 301.17 €

*et pour les restes à réaliser :*

	Dépenses	Recettes
Exercice	1 244 137.27€	3 198 432.27€
	par un excédent de :	1 954 295.00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédent de fonctionnement de la gestion 2022 à affecter en 2023 (ligne 002)	310 421.60€
- solde d'investissement 2022 D001, besoin de financement	- 794 301.17€
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	1 954 295.00€
- besoin de financement total en investissement (solde 2022 + solde des RAR)	1 159 993.83€
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus, disponible	310 421.60€
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 794 301.17€

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-02  
-----

Séance du 28 juin 2023  
-----

**Objet : régularisation d'écritures - autorisation de mouvement du compte 1068 par le comptable**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230628-2023\_06\_28-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	<b>Ex.</b>
72		T	Rémy	TERNISIEN	<b>X</b>
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	<b>Ex.</b>
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	<b>Ex.</b>
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	<b>X</b>
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-02**

**Objet : régularisation d'écritures - autorisation de mouvement du compte 1068 par le comptable**

### **VU :**

- le Code Général des Collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire M14.

### **CONSIDÉRANT :**

- Qu'il est nécessaire d'autoriser le comptable public à régulariser des écritures apparaissant en anomalie,
- Que ces corrections doivent être ventilées par l'utilisation du compte 1068,
- Que ces régularisations n'ont pas d'impact sur l'affectation du résultat,
- Qu'il n'est pas nécessaire de prévoir les crédits budgétaires car ces opérations concernent des opérations non budgétaires par « schéma libre » passées sous HELIOS afin de mettre à jour les fiches d'inventaires.

### **PROPOSITION :**

Il est proposé d'autoriser le comptable public à régulariser des écritures comptables en utilisant le compte 1068 :

- Par un débit au compte 281538 et un crédit au compte 1068 pour un montant de 1 297 €.
- Par un débit au compte 1068 et un crédit au compte 139158 pour un montant de 17 247 €.

### **DÉCISION :**

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le comptable à mouvementer le compte 1068 à hauteur de 1 297 € en crédit et de 17 247 € en débit
- **AUTORISE** le comptable à passer l'écriture d'ordre non-budgétaire telle que décrite ci-avant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-03  
-----

Séance du **28 juin 2023**  
-----

**Objet : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230628-2023\_06\_28-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
	S	Séverine	LEMOINE		
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-03**

**Objet : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

### **VU :**

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

### **CONSIDÉRANT QUE :**

- une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),
- le SDE76 souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit, pour le SDE76, son budget principal et ses 2 budgets annexes.

### **PROPOSITION :**

### **DÉCISION :**

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du SDE76,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-04  
-----

Séance du 28 juin 2023  
-----

**Objet : Sous-programme 2023 de renforcement du CAS FACÉ**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230628-2023\_06\_28-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTE	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-04**  
**Objet : Sous-programme 2023 de renforcement du CAS FACÉ**

Madame la Présidente indique que le conseil du FACÉ de mars 2023 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime, pour l'année 2023, une aide de 1 375 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2023.

Le plan de financement du sous-programme de renforcement 2023 est le suivant :

- |                      |              |             |
|----------------------|--------------|-------------|
| – Subvention du FACÉ | 80 % du HTVA | 1 375 000 € |
|----------------------|--------------|-------------|

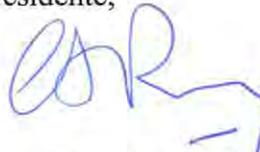
Sur proposition de Madame la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- **INSCRIRE** au Budget 2023 du SDE76 la dotation de 1 375 000 € concernant le sous-programme 2023 de renforcement du FACÉ,
- **ARRETER** la liste des travaux retenus en 2023,
- **DEMANDER** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention,
- **AUTORISER** la Présidente à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU-PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-05  
-----

Séance du **28 juin 2023**  
-----

**Objet : Sous-programme 2023 d'extension du CAS FACÉ**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230628-2023\_06\_28-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	<b>Ex.</b>
72		T	Rémy	TERNISIEN	<b>X</b>
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	<b>Ex.</b>
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSSE	<b>Ex.</b>
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	<b>X</b>
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-05**  
**Objet : sous-programme 2023 d'extension du CAS FACÉ**

Madame la Présidente indique que le conseil du FACÉ de mars 2023 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime, pour l'année 2023, une aide de 243 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2023.

Le plan de financement du sous-programme extension 2023 est le suivant :

- |                      |              |           |
|----------------------|--------------|-----------|
| – Subvention du FACÉ | 80 % du HTVA | 243 000 € |
|----------------------|--------------|-----------|

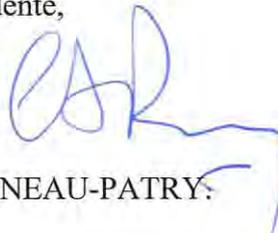
Sur proposition de Madame la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- **INSCRIRE** au Budget 2023 du SDE76 la dotation de 243 000 € concernant le sous-programme 2023 d'extension du FACÉ,
- **DEMANDER** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention,
- **AUTORISER** la Présidente à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU-PATRY

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-06  
-----

Séance du 28 juin 2023  
-----

**Objet : sous-programme 2023 d'enfouissement du CAS FACÉ**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230628-2023\_06\_28-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-06

### Objet : sous-programme 2023 d'enfouissement du CAS FACÉ

Madame la Présidente indique que le conseil du FACÉ de mars 2023 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime, pour l'année 2023, une aide de 863 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2023.

Le plan de financement du sous-programme d'enfouissement 2023 est le suivant :

- Subvention du FACÉ	80 % du HTVA	863 000 €
----------------------	--------------	-----------

Sur proposition de Madame la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- **INSCRIRE** au Budget 2023 du SDE76 la dotation de 863 000 € concernant le sous-programme 2023 d'enfouissement du FACÉ,
- **ARRETER** la liste des travaux retenus en 2023,
- **DEMANDER** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention,
- **AUTORISER** la Présidente à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU-PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° **2023/06/28-07**  
-----

Séance du **28 juin 2023**  
-----

**Objet : sous-programme 2023 de sécurisation du CAS FACÉ**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230628-2023\_06\_28-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-07**  
**Objet : sous-programme 2023 de sécurisation du CAS FACÉ**

Madame la Présidente indique que le conseil du FACÉ 2023 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime, pour l'année 2023, une aide de 578 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2023.

Le plan de financement du sous-programme de sécurisation 2023 est le suivant :

- Subvention du FACÉ                      80 % du HTVA                      578 000€

Sur proposition de Madame la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- **INSCRIRE** au Budget 2023 du SDE76 la dotation de 578 000 € concernant le sous-programme 2023 de sécurisation du FACÉ,
- **ARRETER** la liste des travaux retenus en 2023,
- **DEMANDER** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention,
- **AUTORISER** la Présidente à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU-PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° **2023/06/28-08**  
-----

Séance du **28 juin 2023**  
-----

Objet : **RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230628-2023\_06\_28-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
	S	Séverine	LEMOINE		
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSSE	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-08**

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois**

### **VU :**

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

### **CONSIDÉRANT :**

- Que le poste de chef de projet EnR spécialisé en photovoltaïque a été pourvu par Monsieur Florent QUEVALLIER,
- Que suite à la démission de Monsieur Jean-Sébastien LUBRANIECKI, l'emploi permanent de chargé de mission efficacité énergétique a été déclaré vacant et est pourvu par Monsieur Antoine GHESQUIERE,
- Que les besoins du SDE76 justifient le renouvellement du recrutement d'un apprenti issu de licence professionnelle Energies et systèmes de mobilités durable pour une durée d'un an,
- Que le poste non permanent de chef de projet EnR spécialisé en photovoltaïque peut être supprimé,
- Que le poste d'ingénieur en chef hors classe a été pourvu par Monsieur Edouard BURRIER en qualité de directeur du SDE76,
- Que l'emploi fonctionnel de directeur général des services est vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- Qu'il est nécessaire de créer un poste de chargé d'opérations réseaux secs H/F,

### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- De permettre le recrutement d'un apprenti issu de licence professionnelle Energies et systèmes de mobilités durables pour une durée d'un an,
- De supprimer l'emploi non permanent chef de projet EnR spécialisé en photovoltaïque.
- Qu'un poste de chargé d'opérations réseaux secs H/F soit ouvert à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup>, sur tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, un agent contractuel pourra, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient, occuper ce poste. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Par conséquent, de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Pourvu	Non pourvu
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>					
Ingénieur en chef hors classe	A+	1	35 heures	1	
Directeur général des services	A+ ou A	1	35 heures		1
Ingénieur principal	A	2	35 heures	2	
Ingénieur territorial	A	6	35 heures	6	
Attaché territorial	A	1	35 heures	1	
Attaché territorial, rédacteur territorial, rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	A ou B	1	35 heures		1
Ingénieur territorial, Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien territorial	A ou B	1	35 heures		1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	8	35 heures	8	
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	35 heures	2	
Technicien territorial	B	1	35 heures	1	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien territorial	B	1	35 heures		1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	35 heures	2	
Rédacteur territorial	B	1	35 heures	1	
Agent de maîtrise territorial	C	1	35 heures	1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	6	35 heures	6	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	35 heures	3	
Adjoint administratif territorial	C	5	35 heures	5	
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures	1	
Adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures		1
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>A+</b>	<b>1</b>	35 heures	1	
	<b>A+ ou A</b>	<b>1</b>	35 heures		1
	<b>A</b>	<b>9</b>	35 heures	9	
	<b>A ou B</b>	<b>2</b>	35 heures		2
	<b>B</b>	<b>15</b>	35 heures	14	1
	<b>C</b>	<b>17</b>	35 heures	16	1
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>					
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>B</b>	<b>1</b>	35 heures	1	
Apprenti	-	<b>3</b>	35 heures	1	2
<b>TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	35 heures		
	<b>B</b>	<b>1</b>	35 heures	1	
	-	<b>3</b>	35 heures	1	2

Soit 40 agents permanents en poste.

### DÉCISION :

Oui cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** ces propositions, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs à compter du 21/06/2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU-PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-09

-----  
Séance du **28 juin 2023**

-----  
**Objet : BUDGET - fixation de la date limite de réception des délibérations communales et adoption des programmes pluriannuels [2023-2024] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTE	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	<b>Ex.</b>
72		T	Rémy	TERNISIEN	<b>X</b>
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	<b>Ex.</b>
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSSE	<b>Ex.</b>
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	<b>X</b>
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-09**

**Objet : BUDGET - fixation de la date limite de réception des délibérations communales et adoption des programmes pluriannuels [2023-2024] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public**

**VU :**

- Les statuts ;

**CONSIDÉRANT :**

Madame la Présidente rappelle que le syndicat a élaboré un programme travaux en collaboration avec ses adhérents lors des réunions de CLÉ organisées en avril 2023.

Les adhérents doivent confirmer leurs demandes de travaux du programme 2023 par retour des conventions financières au SDE76 avant le 30 octobre 2023, afin d'assurer une bonne marche de nos services.

**DÉCISION :**

Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** la liste des travaux des programmes de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public [2023-2024] ci-annexée,
- **FIXE** au 30 septembre 2023 la date limite de réception des délibérations du programme 2023.
- **FIXE** au 30 octobre 2023 la date limite de réception des conventions financières du programme 2023,
- **FIXE** pour 2024 la date limite de demande de travaux au 30 septembre 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU-PATRY.

## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

## PROGRAMMES ECLAIRAGE PUBLIC - RENFORCEMENT - EFFACEMENT - EXTENSION [2023-24]

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M5643	1	Angerville-l'Orcher	impasse du Faubourg et impasse des 4 saisons	EP	4000	2890	6890
M468	1	Anglesqueville-l'Esneval	LHSM - rue du parlement 2ème partie Coilombier /parlement (lié M4831)	Eff+EP	91200	44800	136000
M4831	1	Anglesqueville-l'Esneval	LHSM - rue du Parlement 2ème partie Colombier / Parlement (lié à M468)	EP	51384	29009	80393
M6086	1	Beaurepaire	RD32 2 mâts solaires	EP	8320	4480	12800
M4884	1	Bénouville	LHSM - place de la Mare carré, place de l'école	EP	87300	61200	148500
M4625	1	Cauville-sur-Mer	RD940 x rue de Briquemare 1 mât solaire	EP	4160	2240	6400
M4336	1	Cauville-sur-Mer	Le Havre Seine Métropole - RD111 hameau de Marfauville (lié à M3203)	EP	29704	17184	46888
M0000	1	Criquetot-l'Esneval	LHSM - rue André Gide projet immo trottoir ????	EP	20000	10000	30000
M3609	1	Etainhus	Le Havre Seine Métropole - rue de la Linerie (lié à M4116)	Renfo+EP	112300	6300	118600
M4116	1	Etainhus	Le Havre Seine Métropole - rue de la Linerie (lié à M3609)	EP	111704	30689	142393
M3807	1	Etretat	Le Havre Seine Métropole - R.D.940 rue J.Offenbach (lié à	Renfo	56600	8400	65000
M5149	1	Etretat	Le Havre Seine Métropole - rue Offenbach (lié à M3807)	EP	20245	4912	25157
M3528	1	Fontenay	LHSM - rue Saint-Michel	Eff	155800	83700	239500
M4184	1	Fontenay	LHSM - rue Saint-Michel	Eff+EP	93600	43300	136900
M4766	1	La Cerlangue	Le Havre Seine Métropole - rue du Bocquetal (lié à M4767)	Eff	13850	55550	69400
M4767	1	La Cerlangue	Le Havre Seine Métropole - rue du Bocquetal (lié à M4766)	EP	6129	3008	9137
M4317	1	La Cerlangue	RD39 lié à M3340	EP	49522	7936	57458
M5349	1	La Remuée	coffret forain - aire de loisirs	Ext	4 960	1 240	6 200
M4614	1	La Remuée	LHSM - RD81 n°28 rue des Châtaigniers Parking	Eff	25000	15000	40000
M6104	1	Le Tilleul	RD111 arrêt de car	EP	2900	1800	4700
M5309	1	Manéglise	LHSM - lot communal le clos des peupliers	Ext	27900	6600	34500
M3282	1	Notre-Dame-du-Bec	LHSM - Côte du Rome	EP	5364	3010	8374
M5351	1	Octeville-sur-Mer	Le Havre Seine Métropole - Chemin des Greens	Eff	166650	81950	248600
M4347	1	Pierrefiques	Le Havre Seine Métropole - rue du village (tronçon sud) (lié à M4346)	EP	9597	5168	14765
M4269	1	Sainneville-sur-Seine	Le Havre Seine Métropole - RD31 rue de la Cour Souveraine (lié à M4268)	EP	25401	15768	41169
M4268	1	Sainneville-sur-Seine	Le Havre Seine Métropole - RD31 rue de la Cour Souveraine (lié à M4269)	Eff	63225	31775	95000
M5500	1	Saint-Aubin-Routot	Le Havre Seine Métropole - rue du Four à Chaux (côté RD34)(lié à M5501)	Eff	87810	51890	139700

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M5501	1	Saint-Aubin-Routot	Le Havre Seine Métropole - rue du Four à Chaux (côté RD34)(lié à M 5500)	EP	75922	40008	115930
M5495	1	Saint-Aubin-Routot	Le Havre Seine Métropole - route du Four à Chaud (côté	Eff	43 800	22 700	66 500
M5496	1	Saint-Aubin-Routot	Le Havre Seine Métropole - rue du Four à Chaud (côté	EP	47 621	24 317	71 938
M5925	1	Saint-Laurent-de-Brèvedent	LHSM - rue de la Gare , RD111 (lié à M5926)	Eff	59 250	22 750	82 000
M5926	1	Saint-Laurent-de-Brèvedent	LHSM - rue de la Gare RD111 (lié à M5925)	Eff+EP	57462	14684	72146
M5984	1	Saint-Martin-du-Manoir	LHSM - lotissement communal 42 rue André Mabire	Ext	27 900	6 600	34 500
M5985	1	Saint-Martin-du-Manoir	LHSM - lotissement communal 42 rue André Mabire	Ext+EP	18 350	7 739	26 090
M3419	1	Saint-Vigor-d'Ymonville	LHSM - ch.de la Grotte et rte de Bacqueville	EP	5794	3314	9108
M6033	1	Sandouville	lotissement les Abeilles	EP	10010	9370	19380
M5806	1	Vergetot	LHSM - R.D. 39 rue du Carreau	EP	20 481	17 831	38 312
M925	2	Auberville-la-Renault	Carrefour giratoire RD 925 et RD 68 - DDR	EP	132 413	52 331	184 744
M4264	2	Bréauté	Place André et Jean Suchetet	EP	7502	3188	10690
M5807	2	Goderville	Rue de la Veslière (Com com - gendarmerie)	EP	15 025	6 820	21 845
M3781	2	Gonfreville-Caillet	impasse du Bosquet, plaine de gonfreville	Renfo	50035	0	50035
M4244	2	Gonfreville-Caillet	Route de Roumare	EP	3 900	2 100	6 000
M5402	2	Saint-Léonard	Route de Grainval	Eff+EP	529 036	262 131	791 167
M4048	2	Saint-Sauveur-d'Emalleville	Route des Ecoliers, Impasse des Glycines, Route d'Emalleville,	EP	83 358	31 156	114 514
M3656	2	Tourville-les-Ifs	Rue des hortensias	Eff+EP	32246	18337	50583
M541	2	Yport	Route de Criqueboeuf et Henri Simon	Eff+EP	57813	22480	80293
M528	2	Yport	Route de Criqueboeuf - RD211 (fils nus)	Eff	72270	0	72270
M5242	3	Allouville-Bellefosse	Route de Bellefosse	EP	425	106	532
M4671	3	Allouville-Bellefosse	Rue Pierre Belain d'esnambusc	Renfo+EP	171566	6649	178215
M5660	3	Allouville-Bellefosse	Rue du Fay - RD 33	Eff+EP	52 637	18 759	71 396
M4970	3	Alvimare	Route de la Chapelle et Route de Cléville	EP	12368	4431	16799
M4971	3	Alvimare	Rue des Bouleaux et Impasse des Bouleaux	EP	23967	9573	33540
M4972	3	Alvimare	Lotissement rue des Charmes	EP	21548	10647	32195
M5958	3	Alvimare	Impasse des Rosiers	Eff+EP	43 710	20 951	64 661
M5959	3	Alvimare	Route de Bois Himont	Eff+EP	150 850	51 950	202 800
M4692	3	Auzebosc	Impasse de la bideauderie	Renfo	221000		221000

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M4419	3	Auzebosc	Rue du Calvaire	EP	11980	11965	23945
M4684	3	Auzebosc	Impasse de la Bideauderie	Ext+EP	264586	94885	359471
M5445	3	Bretteville-Saint-Laurent	Route de l'église	EP	5857	2511	8368
M5253	3	Doudeville	Hameau de Seltot - rue du Buquet au fol	Eff+EP	94366	47947	142313
M5048	3	Ecretteville-lès-Baons	Rue des Archers, des troubadours et du forgeron	EP	11446	4167	15613
M4916	3	Etalleville	Rue du Puits et Impasse des Frênes	EP	9 274	8 533	17 808
M5663	3	Hattenville	Route des Chouquets	Renfo+EP	160 311	16 318	176 630
M4587	3	Héricourt-en-Caux	Parking arrière de la salle des fêtes	EP	14156	7730	21886
M4639	3	Héricourt-en-Caux	Rue du Pival - Sente Piétonne	EP	21047	6085,96	27132,96
M4973	3	Héricourt-en-Caux	Place de la Mairie	EP	44755	42608	87363
M4573	3	Héricourt-en-Caux	Terrain de tennis	EP	5 419	2 535	7 954
M5492	3	Les-Hauts-de-Caux	Veauville-les-Baons - Armoires A, B, C, F, G, H	EP	3050	38853	41903
M4096	3	Prétot-Vicquemare	Abris-Bus	EP	6902	3968,64	10870,64
M5144	3	Sainte-Marie-des-Champs	Avenue René Coty - Partie 1	EP	35 936	12 314	48 250
M5145	3	Sainte-Marie-des-Champs	Sente piétonne - Avenue René Coty	EP	14 588	7 129	21 717
M5284	3	Terres-de-Caux	Fauville-en-Caux - Lotissement Bourville	Ext+EP	377189	82408,47	459597,47
M1043	3	Terres-de-Caux	Bermonville - rue de l'église	Eff	68896	29868	98764
M5596	3	Terres-de-Caux	Bennetot - Rue du Manoir	EP	8482	3236	11718
M5597	3	Terres-de-Caux	Ricarville - Rue du Puit d'Avril	EP	8088	3894	11982
M5513	3	Valliquerville	Route d Hautot le Vatois - arrêt de car Bosc Renault	EP	8 471	2 606	11 077
M5514	3	Valliquerville	Route d Hautot le Vatois - arrêt de car Maison Blanche	EP	8 471	2 606	11 077
M4921	4	Arelaune-en-Seine	La Mailleraye-Sur-Seine - rue de la libération	Eff+EP	273609	126201	399810
M5123	4	Arelaune-en-Seine	St-Nicolas, La Mailleraye	EP	40 976	14 470	55 446
M4646	4	Grand-Camp	Rue de Querval et de la Forge	Eff	68 400	36 600	105 000
M5679	4	Gruchet-le-Valasse	Impasse Fauquet Lemaître	Eff+EP	141651	70979	212630
M5680	4	Gruchet-le-Valasse	Rue Stanislas Capelle et Impasse Fauquet Lemaître	Ext+EP	138 440	38 775	177 215
M3783	4	Mauny	La rue de Mauny, le Bas Mauny, RD64, etc...	EP	18 161	6 838	24 999
M5321	4	Mélamare	Mairie	EP	8607	5372	13979
M5711	4	Mélamare	chemin des Chômeurs	Eff	13 650	7 850	21 500

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M5233	4	Nointot	Résidence du Bois Jouen, la Fontaine, rue de l'Ecole, etc...	EP	191 063	77 268	268 332
M3198	4	Nointot	Rue Neuve et chemin de la houssaie	Renfo+EP	151256	9752	161008
M403	4	Norville	RD 281 - Stade municipal	EP	15100	8131	23231
M4816	4	Norville	Impasse des granges, route de Secqueville	Eff+EP	159180	74515	233695
M4014	4	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Partie 2 Rd65, etc...	EP	77 410	28 740	106 150
M5719	4	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Chemin du Clos Hamelin	Ext	28690	1510	30200
M4474	4	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne - Place de la mairie	EP	8283	3427	11710
M4536	4	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne - Rue du Bourg, des communes, etc...	EP	87790	33219	121009
M4537	4	Port-Jérôme-sur-Seine	Triquerville, Rue de l'Eglise	EP	58 195	20 026	78 222
M5497	4	Raffetot	Route de Yébleron	EP	1 537	564	2 101
M5659	4	Raffetot	Rue de la Mairie	Ext+EP	44 730	14 470	59 200
M5207	4	Rives-en-Seine	Villequier - rue binet, hameau de l'église, etc ...	EP	103166	42124	145290
M4181	4	Saint-Eustache-la-	Grande Rue et Lotissement les Hauts de St-Eustache	EP	47 912	16 456	64 368
M5161	4	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Sente de la cour souveraine	Eff	40500	18000	58500
M501	4	Vatteville-la-Rue	Armoires EP de la commune (diverses rues)	EP	21235	5890	27125
M2318	4	Vatteville-la-Rue	De la rue des Landes à La Rue	EP	37 582	13 082	50 664
M2320	4	Vatteville-la-Rue	De la Route de Caudebec à la rue d'Arelaune	EP	41 719	14 598	56 317
M3596	5	Angerville-la-Martel	Route des hêtres et route des Hâtes	Renfo+EP	377 382	56 476	433 858
M5483	5	Bertheauville	Grande Rue	Renfo	163 800	4 200	168 000
M2034	5	Cailleville	Rue Saint Aubin	Eff+EP	221 160	82 023	303 183
M5252	5	Cailleville	Rue de la Mare des Champs	Eff	4 350	1 450	5 800
M2861	5	Canouville	Impasse du Bout	EP	1 695	756	2 452
M2863	5	Canouville	Impasse de la Bergerie	EP	5 899	6 520	12 419
M5333	5	Canouville	Armoire 76156E	EP	4 773	1 840	6 613
M1494	5	Cany-Barville	Armoire 76159V résidence Bois Leroy	EP	38 569	26 196	64 765
M4152	5	Cany-Barville	Rue du Chauffour	EP	43 797	22 486	66 283
M5714	5	Cany-Barville	Armoire AM RUE LOUIS BOUILHET	EP	40 545	15 932	56 477
M4709	5	Grainville-la-Teinturière	Salle Cauchoise	EP	35 650	14 391	50 041
M5516	5	Ingouville	Aménagement des abords de la Salle Polyvalente	EP	26 258	12 886	39 144

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M5089	5	Manneville-ès-Plains	Rue de l'Orme	EP	9 945	4 729	14 674
M5482	5	Néville	Rue de l'Eglise	Renfo	105 000	0	105 000
M2709	5	Néville	Rue de l'Eglise - Armoire A	EP	13419	5492	18911
M2043	5	Ocqueville	Rue des estaminets	Eff+EP	293773	265823	559596
M4520	5	Ocqueville	Parking Mairie	EP	8 191	3 207	11 398
M4513	5	Ourville-en-Caux	Route du Beau Soleil	Renfo+EP	264 722	29 425	294 147
M5337	5	Ourville-en-Caux	Armoire 76490N	EP	12 115	4 790	16 905
M3633	5	Riville	Rue Verte	Renfo+EP	188 062	27 507	215 569
M4764	5	Sainte-hélène-Bondeville	Rue de la campagne Cliquemare	Eff+EP	60 841	28 608	89 449
M2101	5	Saint-Vaast-Dieppedalle	Route d'Ourville et de St Valéry	Eff+EP	159 526	77 644	237 169
M5446	5	Saint-Valery-en-Caux	parking Casino	EP	30357	22018	52375
M5522	5	Saint-Valery-en-Caux	ARMOIRE AB RUE JULES SAINT SAENS	EP	51 432	18 371	69 802
M5524	5	Saint-Valery-en-Caux	ARMOIRE AE ROUTE DU HAVRE	EP	37 944	14 065	52 010
M5526	5	Saint-Valery-en-Caux	ARMOIRE AG ROUTE DU HAVRE	EP	51 769	20 613	72 382
M5531	5	Saint-Valery-en-Caux	ARMOIRE AS SENTE DE LA COTE AUX PENITENTS	EP	30 736	11 271	42 008
M5534	5	Saint-Valery-en-Caux	ARMOIRE AU RUE JEAN ARMAND COLLIN	EP	32 983	13 536	46 519
M5544	5	Saint-Valery-en-Caux	ARMOIRE D RUE TRAVERSIERE	EP	48 413	19 859	68 272
M5556	5	Saint-Valery-en-Caux	ARMOIRE U RUE DES FLORALIES	EP	31 693	13 782	45 476
M5558	5	Saint-Valery-en-Caux	ARMOIRE Z RUE JULES SAINT SAENS	EP	35 184	12 187	47 372
M5339	5	Sasseville	Armoire 76664H	EP	4 487	3 038	7 525
M4898	5	Senneville-sur-Fécamp	Rue val aux Ormes, du trop et champ de Bondeville (salle des fêtes)	EP	11 798	4 909	16 707
M5424	5	Thérrouldeville	Armoire A Rue de la boulangerie	EP	50 715	20 168	70 883
M5427	5	Thérrouldeville	Armoire C rue des tisserands	EP	21 495	7 787	29 282
M2813	5	Theuville-aux-Maillots	Rue des Saules	Renfo+EP	175 296	28 904	204 200
M1835	5	Valmont	Rue Louis Barbier du donjon	Eff+EP	73 643	65 098	138 741
M5341	5	Valmont	Rue Jules Crochemore	Renfo+EP	46 780	-	46 780
M1834	5	Valmont	Rue du 8 Mai 1945- Route de Valmont	Renfo+EP	196 584	30 957	227 541
M3385	5	Veauville-lès-Quelles	Impasse du Rouvreuil	Eff+EP	66 582	37 393	103 975
M1486	5	Veules-les-Roses	Armoire 76735M - Résidence la croix la dame	EP	26 761	16 072	42 833

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M5101	5	Veules-les-Roses	Front de Mer	EP	9 471	12 507	21 978
M5340	5	Veulettes-sur-Mer	Armoire 76736H	EP	1 924	879	2 803
M1091	5	Vinnemerville	La Grande Rue poste Vinnemerville	Eff+EP	259 261	109 023	368 284
M5379	5	Vittefleur	Parking Chapelle Crosville	EP	22 392	11 189	33 580
M4733	6	Angiens	Armoire G	EP	11 596	4 226	15 822
M4734	6	Angiens	Armoire K	EP	14 755	5 337	20 092
M5344	6	Angiens	Armoire 76015C	EP	6 308	2 318	8 626
M5345	6	Angiens	Armoire 76015E	EP	10 857	3 995	14 852
M5185	6	Autigny	Prises Festives diverses rues	EP	967	521	1488
M5177	6	Autigny	Remplacement Horloges astro	EP	4 743	1 331	6 073
M5036	6	Avremesnil	Rue du château (fils nus)	Eff+EP	197656	62520	260176
M2886	6	Bacqueville-en-Caux	Lotissement Bacqueville-en-Caux	Ext+EP	650251	175628	825879
M5861	6	Bacqueville-en-Caux	Résidence les lilas	EP	13 534	4 813	18 347
M5862	6	Bacqueville-en-Caux	Résidence Sharnebeck	EP	11 326	4 155	15 481
M6015	6	Bacqueville-en-Caux	Résidence les lilas (1ère partie)	EP	3 900	2 100	6 000
M5348	6	Bourville	Armoire 76134G	EP	10 582	3 976	14 558
M2673	6	Crasville-la-Roquefort	Rue de l'église (du château à l'église)	Eff+EP	186405	85024	271429
M4864	6	Fontaine-le-Dun	Parking Mairie	EP	22639	8886	31525
M5864	6	Greuville	Toute la commune	EP	81 413	29 727	111 140
M5037	6	Gueures	Rue de Pernelle	Eff+EP	114965	51581	166546
M5035	6	Gueures	Rue de rivoli	Eff+EP	148233	70355	218588
M5334	6	La Chapelle-sur-Dun	Armoire 76172D	EP	14 568	5 210	19 779
M4865	6	Le Bourg-Dun	office du tourisme	EP	3020	1061	4081
M4868	6	Le Bourg-Dun	Borne Foraine place Evrard	Ext	13600	3400	17000
M4869	6	Le Bourg-Dun	Remplacement Bornes armoire J	EP	11154	6591	17745
M5266	6	Quiberville	Route de la vallée - Accès camping	EP	41202	28372	69574
M5892	6	Quiberville	Rue de la Saône	EP	29 587	14 838	44 425
M4034	6	Saint-Ouen-le-Mauger	Diverses rues	EP	25 724	9 789	35 513
M2739	7	Auzouville-l'Esneval	Ensemble de la commune	EP	44 824	16 722	61 547

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M5021	7	Blacqueville	Armoire 2	EP	7 434	3 117	10 552
M5022	7	Blacqueville	Armoire 3	EP	6 948	2 147	9 095
M5024	7	Blacqueville	Armoire 5	EP	9 693	2 916	12 609
M4135	7	Bourdainville	Ensemble de la commune	EP	52206	16304	68510
M4136	7	Bourdainville	Chemin du Mesnil Carpentier	EP	3293	1370	4663
M3830	7	Carville-la-Folletière	Ensemble de la commune	EP	11780	4153	15933
M5487	7	Carville-la-Folletière	Rue du nouveau monde - La coupellerie	EP	4652	2351	7003
M5487	7	Carville-la-Folletière	Rue du Nouveau Monde - La Coupellerie	EP	4 652	2 351	7 003
M4988	7	Criquetot-sur-Ouville	Rue Grande - borne Festive	Ext	6180	1545	7725
M3302	7	Criquetot-sur-Ouville	Rue Grande - suite et fin	EP	3 965	2 310	6 275
M4610	7	Croix-Mare	Route de Fréville-D20-Poste Beaulieu	Eff+EP	87686	49442	137128
M4611	7	Croix-Mare	Rue du Mouchel	Eff+EP	72641	39737	112378
M4642	7	Croix-Mare	Route de Fréville-Poste Bourg	Eff+EP	80203	43021	123224
M5463	7	Ecalles-Alix	Sente des Matous	EP	13 001	5 926	18 927
M1644	7	Ecallles-Alix	Ensemble de la commune - partie 2	EP	30894	9169	40063
M5652	7	Ectot-l'Auber	Rue Cauchoise et Rue Verte	Eff+EP	287 792	141 809	429 601
M5783	7	Ectot-lès-Baons	Ensemble de la commune	EP	48 552	23 546	72 098
M5015	7	Emanville	Ensemble de la commune	EP	106038	35153	141191
M5787	7	Mesnil-Panneville	Rue du Bourg	EP	8 457	6 892	15 349
M5788	7	Mesnil-Panneville	Rue du Bourg - passage piéton	EP	1 387	975	2 362
M5564	7	Motteville	Rue de la Clairière - Borne foraine	Ext	15 970	840	16 810
M5687	7	Ouville-l'Abbaye	Route de Lindebeuf	Eff+EP	106 852	51 029	157 881
M5073	7	Saint-Martin-de-l'If	Route de Rançon - Partie 1	Eff+EP	111711	50848	162559
M5331	7	Saint-Martin-de-l'If	Fréville - Centre Bourg	EP	36 351	10 684	47 035
M5372	7	Saint-Martin-de-l'If	Fréville - Centre Bourg	Eff+EP	173 025	73 319	246 345
M4457	7	Yerville	ZA Bosc Mauger	Ext+EP	105060	9205	114265
M3903	9	Auzouville-sur-Ry	Sente du Mont Rouge	EP	6240	2760	9000
M5111	9	Bois-l'évêque	Passage LED de l'ensemble de la commune	EP	47705	15095	62800
M2962	9	Buchy	Hameau d'écalles	Eff+EP	30665	13635	44300

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M3191	9	Buchy	Route de la Fresnaye (Phase 3)	Eff+EP	260480	129520	390000
M5914	9	Critot	Passage en LED de l'éclairage de style	EP	38 970	20 830	59 800
M5686	9	Longuerue	Lotissement Place de l'Eglise	Ext+EP	133 475	33 825	167 300
M5983	9	Mesnil-Raoul	Travaux de sécurisation des piétons	EP	21 905	11 795	33 700
M5067	9	Pierreval	Chemin de Ricarmesnil	Eff+EP	242 050	125 350	367 400
M3681	9	Rocquemont	Rue du Tremblay	Eff+EP	260 570	117 910	378 480
M3043	9	Servaville-Salmonville	Chemins piéton (lotissements)	EP	37 540	17 860	55 400
M5623	10	Beaumont-le-Hareng	Route d'Eawy (église)	EP	23 433	11 213	34 646
M4371	10	Beautot	Route de la Gentilhommière	Renfo+EP	28480	7755	36235
M5293	10	Belleville-en-Caux	Impasse des Oiseaux	Eff+EP	21014	9654	30668
M5885	10	Bosc-le-Hard	Rue Jeanne La Lorraine	EP	12 101	4 827	16 927
M5945	10	Fresnay-le-Long	Remplacement des lanternes et armoires	EP	20 798	7 377	28 175
M5890	10	Gonneville-sur-Scie	Route de la Vatine (2ème partie)	Eff	39 210	20 990	60 200
M5237	10	La-Chapelle-Du-Bourgay	Rue des Forrières	EP	5460	2940	8400
M2879	10	Les Cent-Acres	Impasse du moulin neuf	Renfo	99000	0	99000
M5039	10	Les-Grandes-Ventes	Rue d'Orival	Eff+EP	42460	19103	61563
M1690	10	Longueville-sur-Scie	Impasse Philippe Auguste	EP	2880	1308	4188
M5854	10	Montreuil-en-Caux	La Pommeraye	EP	48 657	21 483	70 140
M716	10	Pommeréval	Route départementale 915	EP	19 391	7 091	26 482
M5988	10	Sainte-Foy	Rue du château	EP	23 108	12 442	35 550
M4918	10	Saint-Germain-d'Etables	Diverses rues remplacement lanternes	EP	64 747	21 880	86 627
M5275	10	Val-de-Scie	Stade municipal	EP	15 537	14 861	30 397
M5240	11	Bailly-en-Rivière	Carrefour Etrumont D149	EP	3 702	1 993	5 695
M5310	11	Dampierre-Saint-Nicolas	Rue de l'Ecole Buissonnière	Eff+EP	51 335	24 705	76 040
M1375	11	Dampierre-Saint-Nicolas	Rue de La Garenne	Eff+EP	105 534	47 232	152 765
M3560	11	Envermeu	Secteur de Torqueville	EP	95 728	34 232	129 960
M3052	11	Grèges	Regroupement des armoires de commande de l'éclairage	EP	32 682	12 778	45 460
M5440	11	Grèges	Lotissement Communal de 13 parcelles	Ext+EP	91232	24002	115234
M3550	11	Martigny	Rue Pierre Legris, rue Charles Lefebvre - Résidence les Orcades	EP	24775	6825	31600

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M3124	11	Offranville	Secteur André Gide	EP	52802	23069	75871
M5127	11	Petit-Caux	Bracquemont - Mise ne conformité Armoires	EP	34024	13029	47053
M5198	11	Petit-Caux	Berneval Le Grand Stade de Football	EP	46262	49950	96212
M5199	11	Petit-Caux	Berneval Le Grand - Quartier de l'Eglise	EP	63422	18113	81535
M5200	11	Petit-Caux	Berneval Le Grand Rue de Verdun Rue Max Parment et Rue John White	EP	77408	80412	157820
M5201	11	Petit-Caux	Biville Sur Mer Chemin du Clos Savoye et 2 lotissements Route de Penly	EP	24555	6870	31425
M5216	11	Petit-Caux	ASSIGNY - Parking de la Maison Aide Maternelle	EP	16780	42125	58905
M5219	11	Petit-Caux	ASSIGNY - Prairie - Médard - Libération	EP	16091	10880	26971
M5359	11	Petit-Caux	Biville Sur Mer Abaissement Puissance Armoires BV2 BV4 et BV5	EP	24642	13269	37911
M5368	11	Petit-Caux	Greny - Mise en conformité des 4 armoires et Parking Mairie	EP	11862	5409	17271
M5376	11	Petit-Caux	Tourville La Chapelle - Parking de la Salle des Fêtes	EP	23326	21375	44701
M5381	11	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Armoires Ep SM22 et SM7	EP	23092	12434	35526
M5382	11	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Bornes Lumineuses Musée	EP	24158	25898	50056
M5385	11	Petit-Caux	Belleville Sur Mer - Secteur Mairie	EP	83624	77606	161230
M5419	11	Petit-Caux	Tourville La Chapelle - Parking Mairie	EP	7551	3340	10891
M5423	11	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Aire de Jeux Pump Track	EP	18477	9949	28426
M5425	11	Petit-Caux	Berneval Le Grand - Parc Floral	EP	43415	19401	62816
M5383	11	Petit-Caux	Saint-Martin-en-Campagne - 19 Aout et parking aerièrre Mairie	EP	15649	5807	21456
M5116	11	Ricarville-du-Val	Rue du Charme - D114	Renfo+EP	192 918	24 362	217 280
M2542	11	Saint-Aubin-le-Cauf	Résidence Beau Soleil - sodineuf	Ext+EP	86418	14983	101401
M5568	11	Saint-Aubin-sur-Scie	Déplacement d'un mât Rue de l'Etoile	EP	2613	1407	4020
M3106	11	Saint-Jacques-d'Aliermont	Rue de la Briqueterie	Eff+EP	78 245	33 100	111 345
M5360	11	Saint-Nicolas-d'Aliermont	16 Maisons locatives - Rue des pommiers	Ext+EP	78761	24080	102841
M5370	11	Sauqueville	Route des Tourelles - 2ème partie	EP	2818	1517	4335
M5771	11	Varengueville-sur-Mer	Terrain de Football et Terrain de Pétanque	EP	24 825	23 035	47 860
M4570	12	Criel-sur-Mer	Parc du chateau	EP	8 175	3 795	11 969
M4689	12	Criel-sur-Mer	Rue du Petit Bois	Renfo+EP	201 268	33 392	234 660
M4823	12	Criel-sur-Mer	Route du Tréport Criel Plage	Renfo+EP	735 922	113 458	849 381
M4839	12	Etalondes	Ensemble de la commune	EP	142 305	46 731	189 036

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M5241	12	Fréauville	TOUTE LA COMMUNE	EP	54 769	18 118	72 888
M5849	12	Incheville	Remplacement horloges	EP	10 245	cx	12 806
M5742	12	Londinières	Place de la Mairie	EP	55 840	42 802	98 642
M5765	12	Londinières	Rue Nouvelle	EP	28 128	11 903	40 031
M3361	12	Longroy	Route de Guerville	Eff+EP	78568	105092	183660
M5739	12	Melleville	Relanternage LED toute la Commune	EP	48 380	15 341	63 722
M5267	12	Osmoy-Saint-Valery	Toute la Commune	EP	81 489	28 758	110 247
M931	12	Saint-Pierre-en-Val	Poste Mont Hulin	Renfo+EP	281 555	0	281 555
M6018	12	Saint-Pierre-en-Val	Lotissement de l'Orée du bois	Ext+EP	31 494	5 634	37 128
M4747	12	Touffreville-sur-Eu	Rue de Sang Roy	Eff+EP	190 643	79 871	270 514
M5740	12	Villy-sur-Yères	Relanternage ensemble de la commune	EP	61 984	22 161	84 145
M5118	13	Campneuseville	Le Sainfoin Hameau	Eff+EP	335 284	150 542	485 827
M5436	13	Lucy	Rue du Moulin	Renfo+EP	374 753	54 483	429 236
M4843	13	Massy	Route de Neufchâtel	Eff+EP	227 706	104 055	331 761
M1295	13	Mesnières-en-Bray	Hameau d'Autrecourt 1ere partie	Eff+EP	186384	48209	234593
M5696	13	Morieulle	Relanternage de la commuen en LED	EP	46 298	13 885	60 183
M5246	13	Richemont	Ensemble de la commune	EP	99 234	39 145	138 379
M5069	13	Saint-Germain-sur-Eaulne	Rue de l'Eaulne	Eff+EP	28 778	13 273	42 050
M5262	13	Saint-Germain-sur-Eaulne	Ensemble de la commune	EP	42 028	13 031	55 059
M5574	13	Vieux-Rouen-sur-Bresle	Ensemble de la commune	EP	125 645	42 547	168 192
M5908	14	Bosc-Hyons	Relanternage de l'ensemble de la commune	EP	76 806	28 504	105 310
M5789	14	Compainville	Parking de la Mairie	EP	16 535	6 555	23 090
M5790	14	Compainville	Ensemble de la commune	EP	47 540	20 310	67 850
M1264	14	Ferrières-en-Bray	Rond point Place de la Gare	EP	16 260	7 740	24 000
M5401	14	Ferrières-en-Bray	D21A Hardencourt	EP	5 125	1 975	7 100
M5794	14	Ferrières-en-Bray	Route de la Couture	EP	3 140	1 690	4 830
M399	14	Forges-les-Eaux	Impasse de la Mare Anson	Eff+EP	154140	74260	228400
M2872	14	Forges-les-Eaux	Rue du Pont Bain	EP	2470	1330	3800
M3025	14	Forges-les-Eaux	Route du Pont Bain	Renfo	14000	0	14000

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M5704	14	Forges-les-Eaux	D915 entre Impasse des Charmilles et Beau-Lieu	EP	7 265	3 075	10 340
M5705	14	Forges-les-Eaux	D915 (entrée de la commune)	EP	11 960	7 440	19 400
M4677	14	Haussez	Rue de la croix de pierre (poste haussez)	Renfo+EP	411570	104030	515600
M5770	14	Hodeng-Hodenger	Ensemble de la Commune	EP	94 630	35 670	130 300
M5898	14	La Feuillie	Les Mazis, chemin des Pétrimaux et les Ventes	EP	5 005	2 695	7 700
M4682	14	Mauquenchy	Rue des Forgettes	Renfo+EP	144356	10574	154930
M5264	14	Molagnies	Humermont	EP	5518	2452	7970
M6031	14	Mont-Rôty	Rue de Folleville (cheminement arrêt de car)	EP	19 024	13 706	32 730
M4679	14	Nolléval	Rue Marceau Revet et Fortin (poste Gare)	Renfo+EP	292300	20637	312937
M5384	14	Roncherolles-en-Bray	Ensemble de la commune	EP	50 180	19 420	69 600
M4878	16	Authieux-Ratiéville	Hameau de Ratiéville	EP	33430	11741	45171
M5055	16	Bosc-Guérand-Saint-Adrien	Lotissement Guillaume Delamotte et Clos de La Mare du	EP	14 996	5 394	20 390
M4986	16	Clères	Côte et Impasse Saint Waast - Rue des Friquets	EP	17 657	6 648	24 305
M5576	16	Clères	Rue de l'Eglise	EP	14 568	14 578	29 145
M5798	16	Clères	Secteur Mont Blanc	EP	43 602	16 224	59 825
M5799	16	Clères	Chemin piéton de la Gare	EP	4 215	1 835	6 050
M5801	16	Clères	Chemin des Fauvettes	EP	12 668	6 822	19 490
M5654	16	Eslettes	Les Varais - D44	Renfo	98 410	0	98 410
M5665	16	Eslettes	Zone d'activité POLEN Tranche 2	Ext+EP	636 608	150 762	787 370
M5773	16	Fresquiennes	Hameau Le Bagot	EP	8 441	3 014	11 455
M2990	16	La Houssaye-Béranger	Route de la Gentilhommière - Le Grand Verdret	Renfo	228 613	30 387	259 000
M4442	16	La Rue-Saint-Pierre	Aire de covoiturage - DDR	EP	13 772	5 948	19 720
M4736	16	La Vaupalière	Parking du nouveau groupe scolaire	EP	17254	9291	26545
M4803	16	Le Bocasse	Route de la Mare Hameau de Bosc la Mer	EP	14 582	5 558	20 140
M5222	16	Mont-Cauvaire	Route des Coudrettes	EP	14 562	7 372	21 935
M5223	16	Mont-Cauvaire	Rue Le Bout des Rues	EP	14 698	7 488	22 185
M5224	16	Mont-Cauvaire	Route de Clères - Partie 3	EP	8 600	4 145	12 745
M5775	16	Mont-Cauvaire	Rue de la Croix Rompue	EP	6 634	4 016	10 650
M5776	16	Mont-Cauvaire	Résidence Les Jonquilles	EP	5 853	3 422	9 275

N° MAGE	N° CLE	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M5777	16	Mont-Cauvaire	Cour Raimbourg	EP	11 612	5 668	17 280
M5778	16	Mont-Cauvaire	Résidence des Iris	EP	10 461	7 334	17 795
M5929	16	Montigny	L'Orée du Bois et L'Essart	EP	11 691	5 539	17 230
M4719	16	Pissy-Pôville	Route de Malzaize - Partie 2	Eff+EP	41129	14477,1	55606,1
M5736	16	Pissy-Pôville	La Croix Rompue	Eff+EP	122 079	50 381	172 460
M4802	16	Quincampoix	Mise ne conformité des armoires d'éclairage public	EP	39544	14091	53635
M4800	16	Quincampoix	Stade de Foot	EP	10872	26534	37406
M4793	16	Quincampoix	Impasse des Hauts Champs	EP	6364	3427	9791
M4876	16	Roumare	10 logements Sénior - Le jardin des tulipiers	Ext+EP	52841	14791	20 391
M5106	16	Sierville	Les 5 Hameaux et Rte de Fresquiennes 2	EP	45 096	17 528	62 625
M5932	16	Sierville	Les Hameaux restants	EP	16 921	7 494	24 415
M5034	16	Villers-Ecalles	Entrée Route de Duclair - D143	Eff+EP	157 652	91 348	249 000

-----  
Délibération du Comité Syndical n° **2023/06/28-10**  
-----

Séance du **28 juin 2023**  
-----

**Objet : Désignation des référents déontologiques des élus**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	<b>Ex.</b>
72		T	Rémy	TERNISIEN	<b>X</b>
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	<b>Ex.</b>
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	<b>Ex.</b>
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	<b>X</b>
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

#### Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

#### Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-10**  
**Objet : Désignation des référents déontologiques des élus**

**VU :**

- le Code Général des Collectivités territoriales ;
- le Code Général de la Fonction Publique ;
- la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;
- l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;
- les dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

**CONSIDÉRANT :**

Madame Cécile SINEAU-PATRY :

- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

La charte de l' élu local, pour sa part, est prévue par l' article L 1111-1-1 du CGCT et repose sur sept engagements :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
- Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.
  - Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement.
  - Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
  - Le décret prévoit que la fonction de référent déontologue peut être exercée par :
    - Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts.
    - Un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

### **PROPOSITION :**

Madame Cécile SINEAU-PATRY :

Il appartient donc au comité syndical de désigner un ou plusieurs référents déontologues des élus satisfaisant aux conditions précitées.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus confidentiel. Il s'agit de référents déontologues qui répondent aux conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et dont la liste est annexée à la présente délibération.

Les élus des collectivités et établissements publics pourront ainsi adresser directement leurs requêtes sur une boîte e-mail mise à disposition : [adm76-deontologiedeselus@cdg76.fr](mailto:adm76-deontologiedeselus@cdg76.fr). Cette boîte e-mail ne pourra être lue que par les seuls référents déontologues. Les saisines auront lieu uniquement par écrit, sur un formulaire dédié et mis à disposition des élus.

Les réponses aux saisines seront transmises directement par le ou les référents déontologues à l'adresse électronique indiquée par l'élu demandeur.

L'élu demandeur aura la possibilité de solliciter, au choix, l'avis de l'un des référents déontologues. Toutefois, s'il juge sa demande complexe, l'élu pourra solliciter simultanément l'avis de deux référents déontologues.

Les référents déontologues seront indemnisés, après vérification du service fait, par le Centre de Gestion dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local :

- 80 € par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ou de l'établissement public dont relève l'élu ainsi que la date de la saisine.
- 160 € par dossier si l'élu a sollicité l'avis des deux référents pour une demande complexe ; la vacation sera acquittée par le CDG 76 selon les mêmes modalités.

Le montant de la vacation sera ensuite facturé par le CDG 76 à la collectivité ou l'établissement public à prix coûtant. En sa qualité de tiers de confiance, le CDG 76 certifiera le service fait sans que la collectivité ou l'établissement public ait accès au nom de l'élu et au motif de la saisine.

### **DÉCISION :**

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **DÉSIGNE**, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** la présidente à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du comité syndical, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU PATRY.

Séance du 28 juin 2023

-----

**Objet : Désignation des référents déontologues des élus**

## **ANNEXE**

### **Liste des référents déontologues des élus :**

1. Sylvia Brunet, Professeur des universités, spécialiste en droit public.
2. Arnaud Haquet, Professeur des universités, spécialiste en droit public.
3. Antoine Corre-Basset, Professeur des universités, spécialiste en droit public.



-----  
 Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-11  
 -----

Séance du **28 juin 2023**  
 -----

**Objet : MAÎTRISE D'OUVRAGE - avenant n° 7 à la convention de délégation au SDE76 par le Département de Seine-Maritime de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	19
votes pour :	19
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTE	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-11**

**Objet : MAÎTRISE D'OUVRAGE - avenant n° 7 à la convention de délégation au SDE76 par le Département de Seine-Maritime de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires**

### **VU :**

- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes,
- la délibération 2016-09 du 5 février 2016 fixant les taux de subvention, notamment pour un EPCI reversant la TCFE au SDE76,
- la délibération 2016-34 du 10 juin 2016 adoptant une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDE76 et le Département 76,
- la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département de Seine-Maritime et le SDE76, signée le 13 octobre 2016,
- l'avenant n° 1 à la convention, signé le 27 octobre 2017,
- l'avenant n° 2 à la convention, signé le 24 janvier 2019,
- l'avenant n° 3 relatif au plan d'économie d'énergie de l'illumination du château de Martainville-Epreville, signé le 25 février 2020,
- l'avenant n° 4 à la convention, signé le 10 février 2020,
- l'avenant n° 5 à la convention, signé le 23 février 2021,
- l'avenant n° 6 à la convention, signé le 25 juillet 2022,

### **CONSIDÉRANT :**

- la liste des travaux annexée à la convention, objet d'une délégation, qui doit être mise à jour pour tenir compte des nouveaux projets que le Département souhaite confier au SDE76 en 2023,
- l'article 10 de cette convention qui prévoit une mise à jour annuelle de la liste des travaux délégués et l'article 11 qui autorise la modification de la convention par avenant,
- la recette supplémentaire en 2023, 4<sup>ème</sup> trimestre de la TCCFE non portée au BP 2023 d'un montant de 2,5 M€ encaissée fin février 2023, permettant de financer cette demande,

### **PROPOSITION :**

La présidente dresse le bilan 2022 de cette convention : 3 aménagements routiers ont été conventionnés pour 629 516,81 € de travaux.

10 dossiers nouveaux sont en préparation pour environ 1 422 243,11 € TTC de travaux sur 2023, ainsi que 15 nouveaux dossiers à étudier pour un montant de 60 000,00 TTC €.

Un septième avenant au mandat de la co-maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour étendre nos missions aux dossiers listés dans l'annexe.

La présidente propose de poursuivre la délégation de maîtrise d'ouvrage, d'accepter les demandes du Département, qui seront financées par la recette exceptionnelle du 4<sup>ème</sup> trimestre de la TCCFE 2022, et donne lecture du projet d'avenant à intervenir.

### **DÉCISION :**

*Mesdames Cécile SINEAU-PATRY, Claire GUÉROULT, Chantal COTTEREAU et Imelda VANDECANDELAERE, vice-présidentes au Conseil Départemental, ne prennent pas part au vote.*

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition de la présidente et la mise en place d'un avenant n° 7 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Département et le SDE76,
- **INDIQUE** que cet avenant portera sur les travaux supplémentaires et études demandés tels qu'ils figurent dans son annexe pour l'année 2023,
- **AUTORISE** la présidente à signer l'avenant n° 7 et les conventions subséquentes qui en découleront,
- **AUTORISE** la présidente, à partir de la date d'effet de l'avenant n° 7, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maitrise d'ouvrage et son avenant,
- **PORTE** la dépense au budget 2023 en DM n° 1 du mois de juin 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

Convention n° : 357



## AVENANT N°7

### A LA CONVENTION CADRE DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE DU 13 OCTOBRE 2016 CONCLUE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME ET LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Vu la convention cadre signée le 13 octobre 2016 entre le Département de la Seine-Maritime et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime organisant les modalités techniques et financières d'une co-maîtrise d'ouvrage.

Considérant que l'annexe à la convention susvisée listant les opérations prévisibles en travaux et en études doit être actualisée.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Entre :

Le Département de la Seine-Maritime, représenté par son Président en exercice, Monsieur Bertrand BELLANGER, agissant en cette qualité, en vertu de la délibération n°5.6 de la Commission Permanente du Département de la Seine-Maritime en date du 11 avril 2023, ci-après dénommé « Le Département »,

d'une part,

Et

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, dont l'adresse est 240 rue Augustin FRESNEL, ZAC Plaine de la Ronce - 76237 ISNEAUVILLE, représenté par sa Présidente, Madame Cécile SINEAU-PATRY, agissant en vertu de la délibération n° ..... du ....., ci-après dénommé « le SDE 76 »,

d'autre part,

## **Article 1 – Objet de la convention**

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour les listes des opérations relatives au programme des travaux à réaliser et des projets à l'étude, jointe en annexe.

## **Article 2 – Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention cadre reste inchangées.

Fait à Rouen, en trois exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Seine-Maritime  
Le Président

Pour le SDE 76  
La Présidente

Bertrand BELLANGER

Cécile SINEAU-PATRY

## Liste des projets à l'étude pour 2023

Route départementale	Communes	Description sommaire de l'aménagement	Service du Département
RD925	Dieppe - Petit-Caux (Saint-Martin-en-Campagne)	Mise à 2x2 voies - Déplacements de réseaux et balisage des giratoires	SETD
RD929	Tôtes	Création giratoire avec bretelle RN27 et ZA - Éclairage public	SETD
RD929/RD25	Tôtes	Création de giratoire avec bretelle RN27 - Balisage lumineux ou éclairage public	SETD
RD6015	Valliquerville	Aménagement de la traversée d'agglomération - Déplacement ou enfouissement des réseaux, éclairage public	SETR
RD928/41/29/1028	Saint-Martin-Osmonville	Sécurisation de carrefour - Balisage lumineux ou éclairage public	SETD
RD982	Rives-en-Seine (Caudebec/Saint-Wandrille)	Aménagement de traversée d'agglomération et carrefour - Éclairage public ou balisage lumineux	SETR
RD20	Doudeville	Sécurisation du carrefour accès ZA du Champs de course - Éclairage public	SETD
RD915/RD54	Tourville-sur-Arques	Changement de matériel et mise en place d'un balisage sur le giratoire dit du Val Gosset	Agence d'Envermeu
RD1314/7	Nesle Hodeng	Sécurisation du carrefour – Éclairage public	SETD
RD54	Saint-Aubin-sur-Scie	Aménagement de carrefour avec RN27 - Éclairage public, déplacement de réseau	SETD
RD131 E - RD 131	Auzebosc	Extension aire de covoiturage - Éclairage de sécurité	SETD
RD54E	Saint-Aubin-sur-Scie	Aménagement de carrefour avec RN27. Éclairage public	SETD
RD154E	Rouxmesnil-Bouteilles	Création de giratoires carrefours « ASSEDIC » et « NESTLÉ » - Éclairage public	SETD
RD6015/RD30	Lanquetot	Aménagements de carrefours - Éclairage public ou balisage lumineux	SETH
RD6015/RD109 et RD6015/Route du Petit Lanquetot	Lanquetot	Sécurisation des carrefours	SETH

**AVENANT N°7  
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE – SDE 76**

**Liste des projets pour travaux 2023**

<b>Route départementale</b>	<b>Communes</b>	<b>Description sommaire de l'aménagement</b>	<b>Service du Département</b>
RD925/RD68	Auberville-la-Renault	Création d'un giratoire - Balisage lumineux et éclairage public	SETH
RD6015/39/81	Saint-Romain-de-Colbosc	Remise à niveau éclairage public giratoire SUPER U	SETH
RD928	La Rue Saint Pierre	Extension aire de covoiturage - Éclairage de sécurité (Moulin d'Ecalles)	SETD
RD925/RD68A	Sainte-Hélène-Bondeville	Création d'un giratoire - Balisage lumineux	SETH
RD31/VC	Epouville/Manéglise/Saint-Martin-du-Manoir	Création d'un giratoire d'accès à la ZA de Coupeauville - Balisage actif	SETH
RD940/RD111	Heuqueville	Aménagement de carrefour - Éclairage public	SETH
RD31/10	Gommerville	Aménagement d'un giratoire à terre-plein franchissable – Éclairage public	SETH
RD6015	Saint-Aubin-Routot	Traverse d'agglomération – Éclairage public	SETH
RD925/RD79	Sainte-Hélène-Bondeville	Aménagement de carrefour	SETH
RD6015	Valliquerville	Hameau de la Forge	SETR



-----  
 Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-13  
 -----

Séance du **28 juin 2023**  
 -----

Objet : **DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES – Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude et l'accompagnement à la réalisation d'une Société d'Economie Mixte (SEM) de développement des Energies Renouvelables.**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSSE	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSSE	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-13

**Objet : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES – Lancement d’un marché d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour l’étude et l’accompagnement à la réalisation d’une Société d’Economie Mixte (SEM) de développement des Energies Renouvelables**

### VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d’énergie pour coordonner l’action de leurs membres dans le domaine de l’énergie,
- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte qui instaure l’organisation d’une Commission Consultative Paritaire de l’Energie composée d’un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale,
- la loi du 8 novembre 2019 (article 42), relative à l’Energie et au Climat qui laisse la possibilité aux collectivités de consentir à des avances en compte courant aux sociétés ayant pour objet la production d’énergie renouvelable et dont elles sont actionnaires,
- la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui fixe un objectif de 33 % d’Energie Renouvelable (Enr) en 2030,
- la loi accélération des Energies renouvelables du 13 mars 2023 qui laisse la possibilité aux collectivités de participer financièrement aux projets de production d’énergies renouvelables sur leur territoire, favorise la redistribution de la valeur sur le territoire et clarifie l’accès à l’autoconsommation,
- l’ordonnance n°2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l’autoconsommation d’électricité qui facilite le développement de l’autoconsommation individuelle et collective,
- les statuts du SDE76,

### CONSIDÉRANT :

- **Que les missions du SDE76 se renforcent dans le domaine de la transition énergétique**

Créé en 1938, le SDE76 est **un acteur incontournable dans le domaine de l’énergie**. Il est en charge de l’organisation du service public de l’électricité et du gaz sur son territoire. Il est le propriétaire du réseau public de distribution d’électricité de moyenne et de basse tension. Outre la maîtrise d’ouvrage et la maîtrise d’œuvre des travaux d’électrification sur le réseau de concession, le syndicat est maître d’ouvrage délégué des travaux d’éclairage public.

Depuis quelques années le SDE76 a mis en place un ensemble de services liés à la Transition Énergétique (TE) principalement à destination du patrimoine des communes adhérentes. Le SDE76 propose un service d’accompagnement à la rénovation énergétique à destination de ses communes adhérentes. Il leur propose aussi, via son SPIC SDE76, d’installer des panneaux solaires photovoltaïques en revente totale sur la toiture des bâtiments publics. Il entretient et exploite plus de 119 bornes de recharges électriques. Il coordonne un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d’électricité.

Afin de poursuivre et renforcer les actions qu’il mène dans le domaine de la Transition énergétique, **le SDE76 doit développer ses liens avec les EPCL, notamment en organisant la Commission Consultative Paritaire de l’énergie.**

En effet, la loi LTECV de 2015 donne la compétence « coordinateur de la Transition Energétique » aux EPCI et prévoit la création de cette commission.

- **Que le contexte est plus que jamais favorable au développement des énergies renouvelables**

Dans un contexte de crise énergétique et climatique, il est plus que jamais nécessaire de développer les énergies renouvelables. **La crise énergétique mondiale 2021-2023 est sans précédent.** Elle est due à la forte reprise économique après la pandémie Covid-19, amplifiée par la guerre en Ukraine et les tensions sur la disponibilité des installations françaises de production. Les prix de l'énergie ont fortement augmenté en 2022 et en 2023 atteignant plus de 1200 euros du MWh en août de l'année dernière. **Les conséquences sont importantes notamment pour les collectivités qui ont vu leur budget doubler en 2023.**

A l'échelle nationale, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe un objectif de 33 % d'Energie Renouvelable (Enr) en 2030. A l'échelle européenne, la Directive RED 3 du 30 mars 2023 fixe un objectif d'énergie renouvelable provisoire de 42,5 % d'ici 2030. La production actuelle d'énergie renouvelable sur le territoire du SDE76 est de 2 TWh, principalement liée au bois énergie et à l'éolien. **Pour atteindre le premier objectif sur le territoire du SDE76, il s'agirait de doubler la production d'Enr d'ici 7 ans.**

- **Que la réglementation renforce le rôle de collectivités dans le développement des énergies renouvelables et favorise l'autoconsommation**

L'ordonnance n°2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité facilite le développement de l'autoconsommation individuelle et collective. Cette ordonnance établit une tarification d'usage du réseau adaptée et définit la notion d'autoconsommation collective : les producteurs ou les consommateurs finaux sont multiples ; ils doivent, dans ce cas, se regrouper au sein d'une entité juridique créée à cet effet.

La loi du 8 novembre 2019, relative à l'Energie et au Climat, donne une place importante aux collectivités dans le développement des Enr. Elle laisse notamment la possibilité aux collectivités de consentir des avances en compte courant aux sociétés ayant pour objet la production d'énergie renouvelable et dont elles sont actionnaires.

La loi sur l'accélération des Enr du 13 mars 2023 renforce les 2 précédentes lois et favorise la redistribution de la valeur sur le territoire. **Elle remet les collectivités au centre des décisions** en laissant la possibilité aux collectivités de participer financièrement aux projets de production d'énergies renouvelables sur leur territoire et en obligeant les développeurs à contribuer financièrement à des projets portés par les collectivités en faveur de la transition énergétique. Elle permet aussi la mise en place de zones d'accélération des Enr définies par les communes. Enfin, elle clarifie l'accès à l'autoconsommation en confirmant la possibilité pour les acheteurs soumis au Code de la commande publique de recourir à des contrats spécifiques. **Elle oblige aussi l'installation de panneaux solaires sur tous les parkings publics de plus de 1500 m<sup>2</sup> avant 2028.**

- **Qu'il existe un besoin fort en ingénierie et en investissement public dans ce domaine**

Les entreprises privées ne peuvent pas répondre seules à toutes les demandes, surtout pour les petits projets.

Par ailleurs, le caractère mercantile de l'intervention du privé peut aussi constituer un frein à la crédibilité des Enr dans un domaine nouveau où on a besoin de confiance et les coûts des prestations du privé peuvent s'avérer onéreux pour les petits projets. La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de

la Répression des fraudes a réalisé en 2018 une enquête qui **a mis au jour de nombreuses pratiques commerciales trompeuses des entreprises d'installation des Enr ayant conduit à des préjudices financiers parfois graves pour les consommateurs**. Plus de la moitié des établissements contrôlés ont présenté des anomalies.

Afin de poursuivre le développement des Enr, il est nécessaire que les collectivités investissent dans les projets d'Enr pour favoriser les retombées locales et pouvoir décider de leur développement. Investir dans les énergies renouvelables permet au territoire de bénéficier de retombées économiques non négligeables. Cela permet **aussi de participer à la gouvernance de la société et d'avoir la possibilité d'orienter certaines décisions, notamment lors de la revente de projets. Cela facilite aussi l'acceptation sociale.**

Pour répondre à ses besoins d'ingénierie, le SDE76 a développé des missions de service public à trois niveaux : ingénierie simple (groupement de commandes achat électricité par exemple...), délégation de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage (SPIC SDE76 solaire). Il investit aussi dans les panneaux solaires sur toitures des communes adhérentes

- **Qu'à ce jour, le SDE76 ne peut pas répondre aux attentes des communes concernant l'autoconsommation photovoltaïque et des EPCI concernant le développement des énergies renouvelables**

Le SDE76 ne peut pas répondre aux attentes des communes adhérentes en matière d'autoconsommation photovoltaïque pour des raisons juridiques,

Le SDE76 ne peut pas répondre aux attentes des EPCI en matière d'Enr pour les raisons juridiques et financières suivantes :

- o Les EPCI ne sont pas adhérents au syndicat d'énergie, ils ne peuvent donc pas bénéficier du principe de quasi-régie,
- o Les projets importants de développement des Enr sont dans le champ concurrentiel. Le SDE76 n'a pas vocation à proposer des services en concurrence avec le privé,
- o Les collectivités sont limitées à un montant d'investissement dans le capital des sociétés de projet Enr de 15 % du budget de fonctionnement,

- **Que les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) permettent de répondre aux attentes des communes adhérentes et des EPCI pour développer les Energies Renouvelables et favoriser l'autoconsommation photovoltaïque**

La Société d'Economie Mixte (SEM) permet de répondre aux attentes des EPCI en travaillant en ingénierie simple (prestation de service) ou en mise en œuvre complète (délégation de maîtrise d'ouvrage) ou en construction/exploitation d'ouvrage (concession).

Le syndicat mixte est pour sa part la structure la plus adaptée pour la mise en œuvre des missions de service public (étude, schéma...) et pour les travaux et prestations en maîtrise d'ouvrage n'entrant pas dans le champ concurrentiel.

La SEM est la structure adaptée pour la réalisation de prestations et/ou de travaux entrant dans le champ concurrentiel, ainsi que pour la construction et l'exploitation d'ouvrages en concession.

- **Que de nombreux syndicats d'énergie ont déjà créé une SEM à l'échelle nationale**

A l'échelle nationale, de nombreux syndicats d'énergie ont créé une SEM. Selon un recensement effectué par la Fédération des EPL, 116 SEM sont dédiées à

l'énergie. **La plupart des collectivités sont représentées, mais les syndicats d'énergie prédominent.** Une large partie de ces SEM a été créée il y a moins de cinq ans.

A l'échelle régionale, tous les syndicats d'énergie engagent une réflexion pour créer une SEM ou en ont déjà créé une. La SEM West Energy a été créée depuis 6 ans par le SDEM 50. Le Te61 a créé une SEM Ener61 en décembre 2021. La SEM Axe-Seine Energies Renouvelable a été créée fin 2022. Elle regroupe la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Banque des Territoires et la société Energie Partagée Investissement. Elle prévoit de mener 45 projets d'ampleur territoriale sur les énergies renouvelables d'ici à 2050.

#### **PROPOSITION :**

- **Afin notamment, de favoriser les projets d'autoconsommation photovoltaïques portés par les communes et les projets de développement des énergies renouvelables des EPCI,** il est proposé de lancer une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage d'étude et d'accompagnement à la réalisation d'une Société d'Economie Mixte de Développement des Energies Renouvelables.

#### **DÉCISION :**

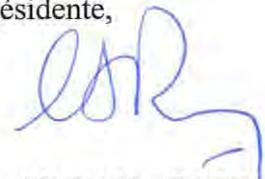
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité syndical :

- **APPROUVE** le lancement d'une mission d'étude et d'accompagnement à la réalisation d'une Société d'Economie Mixte de développement des Energies Renouvelables,
- **AUTORISE** la Présidente à lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude et l'accompagnement à la réalisation d'une Société d'Economie Mixte de Développement des Energies Renouvelables

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-14

-----  
Séance du 28 juin 2023

-----  
**Objet : TRANSITION ÉNERGETIQUE - Mise à disposition de la Métropole Rouen Normandie du Cadastre Solaire Photovoltaïque et adoption d'une convention de partenariat triennale entre la Métropole Rouen Normandie et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime.**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désignée secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-14**

**OBJET : TRANSITION ÉNERGETIQUE - Mise à disposition de la Métropole Rouen Normandie du Cadastre Solaire Photovoltaïque et adoption d'une convention de partenariat triennale entre la Métropole Rouen Normandie et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime**

### **VU :**

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et notamment son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de leurs membres dans le domaine de l'énergie ;
- Les statuts du SDE76 ;
- La délibération 2022/10/18-23 adoptant la convention type relative à la mise à disposition du cadastre solaire

### **CONSIDÉRANT :**

- Que depuis la loi sur la Transition énergétique pour la Croissance Verte de 2015, le SDE76 est compétent dans le domaine de la Transition Énergétique,
- Que le SDE76 accompagne les collectivités de son territoire dans le domaine de la Transition Énergétique,
- Que la Métropole Rouen Normandie est compétente en matière de Transition Énergétique. Elle a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en décembre 2019,
- Que le SDE76 a mis en place un cadastre solaire photovoltaïque visant le développement de projets solaires en Seine-Maritime,
- Que le cadastre solaire permet à chaque habitant du territoire d'identifier le potentiel solaire sur sa toiture. Cet outil est mis à la disposition des EPCI. En contrepartie, l'EPCI est en charge de l'animation de l'outil auprès des particuliers,
- Que le SDE76 a fait l'acquisition d'un logiciel PROSPER de prospective énergétique,
- Que ces deux outils peuvent être utiles à la Métropole Rouen Normandie pour renforcer son action en matière de Transition Énergétique,
- Que le SDE76 et la Métropole Rouen Normandie présentent un intérêt à échanger régulièrement sur le sujet de la Transition Énergétique afin de renforcer le partage d'expérience,

### **PROPOSITION :**

- Mettre en place une convention de partenariat triennale entre la Métropole Rouen Normandie et le SDE76 afin de favoriser les échanges sur la Transition Énergétique entre les deux structures,
- Mettre à disposition de la Métropole Rouen Normandie le cadastre solaire photovoltaïque sur son territoire pour un montant de 2500 euros,
- Mettre à disposition de la Métropole Rouen Normandie le logiciel PROSPER de Prospective énergétique pour un montant de 500 euros par an,

### **DÉCISION :**

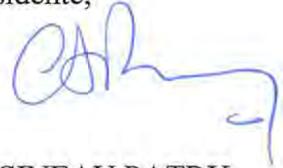
Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité décide :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition de la Métropole Rouen Normandie d'un cadastre solaire photovoltaïque sur son territoire pour un montant fixé à 2500 euros ;
- **D'ACCEPTER** la mise à disposition de la Métropole Rouen Normandie du logiciel PROSPER de prospective énergétique pour un montant annuel fixé à 500 euros ;
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat triennale 2023-2025 entre la Métropole Rouen Normandie et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention de partenariat triennale 2023-2025 entre la Métropole Rouen Normandie et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, ci-annexée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU PATRY.

# **CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2023 – 2025**

**CONCLUE**

**DANS LE CADRE DE LA COP21**

**ENTRE**

**LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE**

**ET**

**LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SEINE-MARITIME**

## **Entre les soussignés,**

La **Métropole Rouen Normandie**, dont l'adresse est le 108, 108 allée François Mitterrand – CS 50598 – 76006 ROUEN Cedex, représentée par son Président, Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, agissant en vertu d'une délibération du Bureau Communautaire réuni en date du 29 juin 2023,

Ci-après désignée par les termes « **la Métropole** ».

## **Et**

Le **Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime**, dont l'adresse est ZAC la plaine de la Ronce - 240 rue Augustin Fresnel, CS 20931 – 76237 Isneauville Cedex, représenté par sa Présidente, Madame Cécile SINEAU-PATRY,

Ci-après désigné par les termes « **le SDE76** »,

## **Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :**

La Métropole Rouen Normandie a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en décembre 2019 et mène une démarche de transition énergétique visant à devenir un territoire 100% ENR à horizon 2050. Le PCAET a défini des objectifs ambitieux d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables pour le territoire, ainsi qu'un plan d'actions mobilisant les acteurs locaux.

Dans le prolongement de la COP21 locale, qui a abouti en novembre 2018 à la signature des « Accords de Rouen pour le Climat », la Métropole inscrit son action pour la transition énergétique dans une démarche de collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, et en particulier avec ceux déjà en pointe sur ces sujets.

Depuis la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, le SDE76 est compétent dans le domaine de la Transition Énergétique avec la création de la Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe) composée de représentants des EPCI et du Syndicat. Lors de la CCPe du 15 décembre 2022, le SDE76 a proposé à l'ensemble des EPCI situés sur son territoire une feuille de route coopération EPCI/SDE76 ambitieuse sur l'ensemble des thématiques de la transition énergétique. Le SDE76 accompagne déjà les collectivités de son territoire, dans la réalisation de leur PCAET, le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique ou encore la mobilité électrique. Le SDE76 a notamment fait l'acquisition d'outils d'aide à la transition énergétique qu'il met à disposition de ses membres.

Afin de poursuivre l'accélération de la transition énergétique sur le territoire de la Métropole, il est proposé une convention triennale de partenariat avec le SDE76, pour définir un programme d'actions communes et mutualiser des outils visant à faciliter la mise en place de ces actions.

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les modalités techniques et financières du partenariat entre la Métropole et le SDE76 pour œuvrer à accélérer la transition énergétique sur leurs territoires respectifs, au moyen notamment du partage d'outils dédiés à la transition énergétique ou d'actions coordonnées.

La réalisation des objectifs définis par la présente convention nécessite d'être envisagée sur plusieurs années. Elle concerne les années 2023 à 2025.

## Article 2 : Définitions des objectifs

Le partenariat entre la Métropole et le SDE76 a trois objectifs.

### *Objectif n°1 : Partager des connaissances autour de la transition énergétique*

La Métropole et le SDE76 œuvrent tous les deux à la transition énergétique de leurs territoires et peuvent donc être amenés à travailler sur des thématiques similaires. Il apparaît donc pertinent dans un premier temps de mieux identifier les périmètres de travail de chacun et les niveaux d'avancement associés, pour pouvoir envisager ensuite un partage de retours d'expériences et de bonnes pratiques.

En particulier, trois sujets communs sont déjà pré-identifiés :

- **La planification énergétique**, au travers notamment de la réalisation et la mise à jour du schéma directeur des énergies de la Métropole, qui alimentera son PCAET. La Métropole travaille en effet à la révision de son PCAET et à son intégration au sein d'un SCOT AEC, tandis que le SDE76 accompagne les EPCI situés sur son territoire dans l'élaboration de leurs PCAET.
- **Le développement de projets solaires**. La Métropole a plusieurs projets de centrales photovoltaïques déjà identifiés sur son territoire, qu'elle accompagne dans leur émergence. Elle cherche également à identifier de nouveaux projets grâce à une étude précise du gisement solaire de son territoire et de son patrimoine bâti. De son côté, le SDE76 propose d'étudier le potentiel solaire des bâtiments de ses adhérents et peut se positionner comme maître d'ouvrage sur certains projets.
- **La mobilité électrique**, au travers de l'installation de bornes de recharge. La Métropole et le SDE76 ont notamment des enjeux de coordination autour des Schémas Directeurs des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (SDIRVE).

### *Objectif n°2 : Partager des outils permettant d'accélérer la transition énergétique*

Dans le cadre de son action pour la transition énergétique, le SDE76 a fait l'acquisition de plusieurs outils numériques qu'il propose de mettre à la disposition des collectivités, comme un cadastre solaire à destination du grand public ou un logiciel d'aide à la planification énergétique.

Un des objectifs de ce partenariat est donc d'étudier l'opportunité pour la Métropole de disposer de ces outils, et le cas échéant, de déterminer les modalités de mise à disposition par le SDE76 des outils retenus.

De la même façon, l'opportunité pour le SDE76 d'utiliser des outils appartenant à la Métropole pourra être étudiée.

A ce stade, il a été identifié que deux outils du SDE76 pourraient être utiles à la Métropole pour faciliter la transition énergétique sur son territoire :

- **Le cadastre solaire du SDE76**

Le PCAET de la Métropole porte des objectifs ambitieux pour le développement de la production d'énergie solaire sur le territoire, avec une augmentation visée pour la production annuelle d'électricité issue de panneaux photovoltaïques de 350 GWh entre 2019 et 2050.

De son côté, le SDE76 a décidé de mettre en place un dispositif visant le développement de projets solaires en Seine-Maritime. Constitué d'un outil de visualisation du potentiel solaire (cadastre solaire), ce dispositif peut contribuer à la mise en œuvre des objectifs du PCAET de la Métropole.

Le cadastre solaire a pour objectif d'impulser le développement de projets solaires en Seine-Maritime, de promouvoir le développement de la filière solaire et de lutter contre les pratiques frauduleuses.

C'est un outil numérique accessible au grand public sur internet. Il permet :

- de visualiser sur une photo aérienne le potentiel de production d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) de la toiture d'un bâtiment ;
- de réaliser des simulations énergétiques (puissance, production annuelle), économiques (coût de l'investissement, recettes en cas de vente de l'électricité photovoltaïque, économies sur la facture d'électricité en cas de solaire thermique ou d'autoconsommation photovoltaïque...) et financières (avec ou sans emprunt) d'une installation solaire ;
- d'obtenir les coordonnées d'un interlocuteur (Métropole Rouen Normandie, SDE76, Guichet Énergies Métropole ...) en fonction du profil de l'utilisateur (particulier, entreprise, collectivité) ;
- d'obtenir les qualifications requises par un installateur pour un projet solaire thermique et photovoltaïque ;
- d'obtenir des informations pédagogiques sur l'énergie solaire.

Des fonctionnalités supplémentaires sont également disponibles :

- un accès privé sur la solution web permettant notamment d'évaluer le potentiel solaire d'un groupe de bâtiment, d'une commune ou d'une collectivité
- mise à disposition du cadastre solaire en format SIG

Le cadastre solaire est mis en œuvre par un prestataire externe porté par le SDE76. En cas de défaillance du prestataire, le SDE76 prendra les dispositions prévues au contrat.

- **L'outil de prospective énergétique PROSPER ACTIONS**

En prévision de la fusion de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) avec son PCAET au sein d'un SCOT valant PCAET, prévue pour 2024, la Métropole Rouen Normandie souhaite réinterroger les objectifs et le plan d'actions définis dans la première version du schéma directeur des énergies et de son PCAET, afin d'en vérifier la faisabilité et éventuellement de relever leurs niveaux d'ambition.

De son côté, le SDE76 a décidé de mettre en place un dispositif permettant d'évaluer l'efficacité et le coût des actions de transition énergétique grâce à un outil prospectif en ligne nommé PROSPER ACTIONS.

PROSPER ACTIONS est un logiciel en ligne permettant d'accéder à :

- Un jeu de données géolocalisées à l'échelle de la commune, dans les domaines énergétique, environnemental, démographique, social et économique ;
- Un ensemble d'indicateurs énergétiques et structurels permettant de travailler sur le territoire ;
- L'élaboration d'un ensemble de scénarios de transition énergétique à moyen et long terme.

Il est possible pour l'utilisateur de créer autant de scénarios qu'il le souhaite, chaque utilisateur pouvant les conserver pour lui seul ou les partager avec les autres utilisateurs de la collectivité. L'utilisateur principal peut en outre sélectionner un scénario qu'il considère comme abouti en le *consolidant*.

Le scénario est alors visible par le SDE76 qui peut en compiler les résultats avec les scénarios des autres collectivités, afin de pouvoir construire le cas échéant un ou plusieurs scénarios à l'échelle du département de la Seine-Maritime.

Dans le cadre de ce partenariat, ces deux outils seront donc mis à disposition de la Métropole par le SDE76. Les modalités de cette mise à disposition seront précisées dans la section suivante. Si d'autres outils sont identifiés à l'avenir pour faire l'objet d'une mise à disposition, ils pourront être intégrés dans ce partenariat au moyen d'un avenant à la présente convention.

*Objectif n°3 : Coordonner l'action de transition énergétique*

En travaillant sur une meilleure connaissance réciproque des actions de chaque partenaire sur la transition énergétique (cf. Objectif n°1), il pourra apparaître que certaines thématiques sont actuellement traitées en parallèle par la Métropole et le SDE76. L'objectif sera donc pour certains sujets précis d'améliorer les échanges et, le cas échéant, la coordination entre les deux entités, en s'accordant sur des objectifs et des modalités de travail communs.

A ce titre, le SDE76 et la Métropole Rouen Normandie conviennent notamment d'un enjeu de mise au dialogue des projets de développement d'Énergies Renouvelables d'ampleur territoriale pouvant concourir à l'intérêt des parties. Cette mise au dialogue doit faciliter l'ancrage des projets sur les territoires et faciliter leur acceptabilité dans une logique interterritoriale d'ancrage des retombées et de partage de la valeur pour les acteurs publics, privés et citoyens.

## **Article 3 : Modalités organisationnelles, techniques et financières**

### **3.1 – Concernant les deux parties**

Un groupe de travail réunissant des techniciens du SDE76 et la Métropole sera constitué et se réunira a minima une fois dans l'année, en présentiel ou en visioconférence.

Ce groupe de travail aura pour objectif de clarifier les périmètres de travail de chacune des entités pour identifier des thématiques de travail qu'il choisira d'approfondir.

Les deux parties pourront décider d'un commun accord de l'approfondissement d'une des thématiques d'échanges sur une année, en prévoyant la signature d'un avenant à la présente convention qui précisera le contenu de ce programme d'actions et le montant de la participation financière de chacune des parties.

Il est convenu entre les parties qu'un développement de projet sur le territoire d'une des parties implique de trouver un accord avec l'AODE (Autorité Organisatrice de Distribution d'Énergie) concernée, permettant ainsi de mesurer sa concordance avec les projets de Transition Énergétique du territoire, sa pertinence ainsi que d'envisager d'éventuels co-investissements publics et/ou citoyens, en propre ou via des structures d'investissements telles que la SEM Axe-Seine Énergies Renouvelables.

### **3.2 – Concernant le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime**

Le SDE76 s'engage à la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs définis dans l'article 2 de la présente convention.

Pour cela, le SDE76 désignera un ou plusieurs techniciens qui participeront au groupe de travail annuel et pourront décider en accord avec la Métropole de mettre en place un programme d'actions approfondi.

Concernant la mise à disposition de l'outil cadastre solaire, le SDE76 s'engage à :

- Piloter le projet, porter et assurer le suivi du marché de prestation de service pour la réalisation et la maintenance du cadastre solaire ;
- Communiquer sur le dispositif par le biais de ses supports de communication et mobiliser ses partenaires pour relayer la communication ;
- Faire apparaître le logo de la Métropole sur l'ensemble des supports de communication relatifs au cadastre solaire ;
- Financer le dispositif ;
- Partager avec la Métropole Rouen Normandie ses retours d'expérience par rapport à l'utilisation du cadastre solaire ;
- Organiser une formation sur l'utilisation du cadastre solaire en visioconférence ;
- Permettre à la Métropole Rouen Normandie une libre utilisation des données issues du cadastre solaire qui concernent le périmètre géographique de la Métropole.

Concernant la mise à disposition de l'outil PROSPER ACTIONS, le SDE76 s'engage à :

- Assurer la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la Métropole Rouen Normandie. Il est tenu à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

### **3.3 – Concernant la Métropole Rouen Normandie**

La Métropole désignera un ou plusieurs techniciens qui participeront au groupe de travail annuel et pourront décider en accord avec le SDE76 de mettre en place un programme d'actions approfondi.

Concernant la mise à disposition de l'outil cadastre solaire, la Métropole s'engage à :

- Désigner un agent référent sur le cadastre solaire ;
- Participer à la formation sur l'utilisation du cadastre solaire en visioconférence ;
- La personne formée formera à son tour les autres utilisateurs de la Métropole ;
- Créer un espace sur l'un de ses sites internet présentant le dispositif et comprenant un lien vers le site internet du cadastre solaire ;
- Communiquer régulièrement sur le dispositif auprès du grand public par le biais de ses outils habituels de communication (site internet, bulletin de l'intercommunalité...) ou d'outils spécifiques (conférences de presse...) et inciter les communes et acteurs de son territoire à relayer cette communication ;
- Faire apparaître le logo du SDE76 sur l'ensemble des supports de communication relatifs au cadastre solaire, ainsi que la mention « opération réalisée en partenariat avec le SDE76 et les intercommunalités de Seine-Maritime ». Avant toute utilisation du logo du SDE76 et afin d'obtenir ce dernier en qualité optimale, la Métropole Rouen Normandie pourra contacter le service communication du SDE76 à l'adresse suivante : [communication@sde76.fr](mailto:communication@sde76.fr) ; l'utilisation du logo ou de l'image du SDE76 sur chaque document, devra être soumise à la validation du SDE76 ;
- Répondre aux sollicitations concernant le cadastre solaire des particuliers de son territoire ;
- Signaler au prestataire tout problème de fonctionnement. Le SDE76 n'assume aucune fonction de maintenance ;
- Partager avec le SDE76 ses retours d'expérience par rapport à l'utilisation du cadastre solaire.

Concernant la mise à disposition de l'outil PROSPER ACTIONS, la Métropole s'engage à :

- Désigner un agent référent sur PROSPER ACTIONS. L'agent référent sera l'interlocuteur privilégié du SDE76 pour le suivi et l'exécution de la présente convention ;
- Transmettre en temps utile toutes les données que la Métropole Rouen Normandie souhaite intégrer à l'outil ;
- Participer régulièrement au club d'utilisateurs.

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 2, chacune des parties pourra octroyer annuellement une participation à l'autre partie. Le montant de cette participation pourra varier chaque année en fonction du programme d'actions de l'année, au moyen d'un avenant à la présente convention qui détaillera le contenu du programme d'actions et déterminera le montant de la participation financière des parties. Dans ce cas, les montants seront déterminés dans l'avenant annuel après étude du budget prévisionnel et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'année.

A ce stade, les montants de participation prévus sont les suivants :

Année	2023	2024	2025
Participation de la Métropole au SDE76	3000 € TTC	500 € TTC	500 € TTC

Le montant de la participation de la Métropole au SDE76 a été déterminé de la façon suivante :

- Pour l'année 2023 :
  - Concernant la mise à disposition du cadastre solaire, la participation financière de la Métropole au SDE76 est fixée à 2500€ TTC, ce qui représente 50% du surcoût qu'a impliqué l'intégration de la Métropole dans le périmètre géographique pris en compte par l'outil.
  - Concernant la mise à disposition de l'outil PROSPER ACTIONS, la participation financière de la Métropole est fixée à 500€ TTC ce qui représente 50% du surcoût qu'a impliqué l'intégration de la Métropole pris en compte par l'outil.
- Pour les années 2024 et 2025 :
  - Concernant la mise à disposition de l'outil PROSPER ACTIONS, la participation financière de la Métropole est fixée à 500€ TTC, qui devront faire l'objet d'une inscription au budget des années correspondantes.

A l'échéance de la convention de partenariat, la participation totale de la Métropole au SDE76 est donc de 4000€ TTC.

	2023			2024			2025		
	Dépense engagée par le SDE76 (€ TTC)	Participation MRN (€ TTC)	%	Dépense engagée par le SDE76 (€ TTC)	Participation MRN (€ TTC)	%	Dépense engagée par le SDE76 (€ TTC)	Participation MRN (€ TTC)	%
Développement du cadastre solaire	70 000	2 500	3,57%	0	0	0%	0	0	0%
<i>Déploiement sur tout le département hors Métropole</i>	65 000	0	0%	0	0	0%	0	0	0%
<i>Déploiement sur le territoire de la Métropole</i>	5 000	2 500	50%	0	0	0%	0	0	0%
Acquisition de PROSPER ACTIONS	6 880	500	7,27%	6 880	500	7,27%	6 880	500	7,27%
<i>Coût licence hors Métropole</i>	5 880	0	0%	5 880	0	0%	5 880	0	0%
<i>Surcoût licence avec intégration de la Métropole</i>	1 000	500	50%	1 000	500	50%	1 000	500	50%
<b>Total</b>	<b>76 880</b>	<b>3 000</b>	<b>3,90%</b>	<b>6 880</b>	<b>500</b>	<b>7,27%</b>	<b>6 880</b>	<b>500</b>	<b>7,27%</b>

## Article 4 : Suivi des actions

Un comité technique, composé des techniciens du SDE76 et de la Métropole, sera constitué et se réunira au moins une fois par an en fin d'année pour dresser un bilan des actions engagées et les perspectives pour l'année suivante.

## **Article 5 : Modalités de versement de la participation financière de la Métropole**

### **5.1 Modalités de versement**

Pour l'année 2023, première année du partenariat, la Métropole s'acquittera du montant de la participation en une seule fois, à la fin de l'année, sur présentation, au plus tard le 31 décembre de l'année, d'un compte-rendu qualitatif et financier détaillé des actions mises en place au cours de l'année écoulée.

Pour les années suivantes, la Métropole s'acquittera des sommes dues à la présente convention par l'attribution d'une participation :

- le solde du versement de la participation financière accordée, sur présentation, au plus tard le 31 décembre de l'année, d'un compte-rendu qualitatif et financier détaillé des actions mises en place au cours de l'année écoulée.

La participation sera exclusivement utilisée pour la poursuite des objectifs définis à l'article 2.

Si le montant des dépenses acquittées est inférieur au montant prévisionnel de la participation de la Métropole au SDE76, la participation sera revue à la baisse en fonction des dépenses réellement acquittées.

Si le montant définitif de la participation est inférieur à l'acompte versé, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire pour remboursement du différentiel.

En cas de manquement à ces obligations, la Métropole pourrait solliciter le remboursement total ou partiel des sommes indûment perçues par le SDE76, par l'émission d'un titre de recettes.

### **5.2 Domiciliation bancaire**

La participation attribuée par la Métropole sera versée par le Trésorier Principal Municipal, comptable assignataire, sur le compte bancaire du SDE76 :

IBAN : FR76 ..., Code banque : ..., Code guichet : ..., N° de compte : ..., Clé RIB : ...

## **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de notification. Elle cessera de produire tout effet après l'encaissement du solde de la participation financière de la Métropole par le SDE76 à l'issue de la troisième année.

## **Article 7 : Avenants**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

L'objet relatif aux moyens inscrits dans la convention ne devra pas remettre en cause les objectifs généraux, définis à l'article 1er (Objet de la convention).

## **Article 8 : Communication**

La Métropole et le SDE76 s'engagent à valoriser le concours de chacune des institutions signataires de la convention, notamment par l'intégration, de façon lisible et apparente, des logos sur l'ensemble des

documents d'études, rapports et autres supports de communication (affiches, dossiers de presse, panneaux d'exposition, site internet, ...).

## **Article 9 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations ou d'empêchement, la partie lésée pourra, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant 3 mois, résilier de plein droit la présente convention par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le cas échéant, le reversement des crédits alloués au SDE76 devra être opéré au prorata des actions effectuées.

## **Article 10 : Litiges**

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention non résolus à l'amiable relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Rouen.

Fait en 2 exemplaires,

A Rouen,

A Isneauville,

Le

Le

Pour la Métropole Rouen Normandie,

Pour le SDE76,

Le Président,

La Présidente,

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-15  
-----

Séance du 28 juin 2023  
-----

Objet : **BUDGET – Décision Modificative n° 1 du budget génie civil de télécommunications 2023**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-15**

**Objet : BUDGET – Décision Modificative n° 1 du budget génie civil de télécommunications 2023**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités,
- L'instruction budgétaire et comptable M 14,
- La délibération du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif,

**CONSIDÉRANT :**

- Que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

**PROPOSITION :**

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

**DÉCISION :**

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget génie civil de télécommunications 2023 annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

**SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M**  
**SDE GENIE CIVIL TELECOMMUNICATIONS**

DM n°1 2023

Code INSEE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**  
**SDE GENIE CIVIL TELECOMMUNICATION 2023**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	1 470 415.43 €	310 421.60 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 470 415.43 €</b>	<b>310 421.60 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 388 986.54 €	228 992.71 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 388 986.54 €</b>	<b>228 992.71 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 388 986.54 €</b>	<b>228 992.71 €</b>	<b>1 470 415.43 €</b>	<b>310 421.60 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	1 388 986.54 €	228 992.71 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 388 986.54 €</b>	<b>228 992.71 €</b>
D-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	17 247.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-281534 : Réseaux d'électrification	1 197.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-281538 : Autres réseaux	1 297.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	1 297.00 €	0.00 €
R-139158 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	17 247.00 €	0.00 €
R-281538 : Autres réseaux	0.00 €	0.00 €	1 197.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>19 741.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 741.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1318 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €
R-1328 : Autres	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>300 000.00 €</b>	<b>300 000.00 €</b>
D-2031 : Frais d'études	865 692.66 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>865 692.66 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	294 301.17 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>294 301.17 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 179 734.83 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 708 727.54 €</b>	<b>528 992.71 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-2 339 728.66 €</b>		<b>-2 339 728.66 €</b>



-----  
 Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-16  
 -----

Séance du 28 juin 2023  
 -----

Objet : **BUDGET – Décision Modificative n° 1 du budget annexe du SPIC SDE76 solaire 2023**

membres en exercice :	83
membres présents :	15
pouvoirs :	6
membres votants :	21
votes pour :	21
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 juin à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion du CDG76 (espace Simone Veil) à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, la présidente.

*Faute de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2023, les membres du comité syndical délibèrent valablement sur l'ordre du jour du 21 juin 2023 sans condition de quorum ce jour, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	
3		T	Christian	GRANCHER	<b>Ex.</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Ex.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>X</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	<b>Ex.</b>
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		t	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	
58		T	Christophe	FROMENTIN	
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	
76		T	Jérôme	GRISEL	Ex.
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex.
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
2	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
3	Jean-François BLOC	6	Stéphane MASSE	6
4	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
6	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/06/28-16**

**Objet : BUDGET – Décision Modificative n° 1 du budget annexe SPIC SDE76  
solaires 2023**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités,
- L'instruction budgétaire et comptable M 4,
- La délibération du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif,

**CONSIDÉRANT :**

- que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

**PROPOSITION :**

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

**DÉCISION :**

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget principal du SPIC SDE76 solaires de 2023 annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

## DECISION MODIFICATIVE N°1 - SPIC

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	5 933.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 933.12 €</b>	<b>300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	803.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>803.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	6 436.12 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 436.12 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 736.12 €</b>	<b>6 736.12 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	803.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>803.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-458101-2022HEUR : HEURTEAUVILLE	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238-2022HEUR : HEURTEAUVILLE	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	9 412.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 412.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2032-2022HEUR : HEURTEAUVILLE	0.00 €	520.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2032-2022RY : RY	9 355.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2032-2022SAND : SANDOUVILLE	1 380.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 735.00 €</b>	<b>520.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-238-2022HEUR : HEURTEAUVILLE	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-458101-2022HEUR : HEURTEAUVILLE	8 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 458101 : HEURTEAUVILLE "Salle polyvalente"</b>	<b>8 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-458201-2022HEUR : HEURTEAUVILLE	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 458201 : HEURTEAUVILLE "Salle polyvalente"</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>26 335.00 €</b>	<b>9 932.00 €</b>	<b>16 403.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-16 403.00 €</b>		<b>-16 403.00 €</b>